AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-9-7-68 812048

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ABONNEMENT ANNUEL

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON

25 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 94 - JUILLET 1968 -

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Le renouvellement du traitement est conseillé. S'il y a présence de tavelure, ajouter un fongicide.

POMMES DE TERRE

MILDIOU : Un deuxième traitement est préconisé sur cultures ne devant pas être récoltées prochainement.

DORYPHORE : Là où la présence de larves est constatée, ajouter un insecticide à la bouillie anti-mildiou. Si celles-ci ont dépassé la grosseur d'un grain de blé, utiliser un produit à base d'ester phosphorique de préférence.

M A I S

PYRALE : Les premières pontes sont déposées. Nous rappelons que le traitement au stade fin de cornet, à l'aide de granulés, donne de bons résultats et s'impose dans tous les secteurs habituellement très contaminés.

Le stade actuel des maïs est très variable. Compte-tenu que le vol n'est qu'à son début et que celui-ci dure généralement au moins un mois, il convient pour les cultures les plus avancées de retarder le plus possible l'application sans toutefois dépasser le stade fin de cornet, c'est-à-dire lorsque la panicule mâle est complètement dégagée.

On utilisera un granulé à base soit de D.D.T., soit d'Heptachlore, la dose recommandée est de 30 Kgs de produit commercial à l'hectare. Les essais montrent que la quantité épandue peut être légèrement abaissée sans toutefois être inférieure à 20 Kgs.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription Phytosanitaire "BOURGOGNE & FRANCHE-COMTE" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche-Comté"

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P236